

Réduire le risque feu de forêt tout en conciliant OLD et biodiversité

ARTICULER OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT ET PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES

Avec le réchauffement climatique et l'allongement des périodes de sécheresse estivales, le risque de feux de forêt s'intensifie de manière préoccupante, notamment dans les territoires situés en lisière ou au cœur de massifs forestiers.

Les communes concernées se trouvent en première ligne face à cette menace croissante, qui met en danger non seulement les écosystèmes, mais aussi les habitations, les infrastructures et la vie des habitants. Dans ce contexte, la prévention des incendies devient un enjeu majeur d'aménagement du territoire.

L'une des mesures clés pour limiter la propagation des feux est le respect des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), qui imposent aux propriétaires et aux collectivités de réduire la végétation combustible autour des zones habitées. Ces obligations sont indispensables pour sécuriser les zones à risque, mais elles soulèvent aussi une difficulté : comment les appliquer sans porter atteinte à la biodiversité locale ? Car les forêts abritent une grande richesse d'espèces, et un débroussaillage mal maîtrisé peut conduire à la disparition de milieux naturels précieux.

Aujourd'hui, des solutions plus équilibrées émergent pour concilier sécurité et respect de l'environnement. L'écopastoralisme, par exemple, s'impose comme une alternative durable : en faisant pâturer des troupeaux dans les zones sensibles, on limite naturellement la charge végétale inflammable tout en préservant les habitats. Ce type de gestion douce permet de maintenir une biodiversité fonctionnelle tout en réduisant le risque incendie.

En 2023, près de 9 000 départs de feu ont embrasé environ 5 760 hectares en zone Sud (dont la région Provence-Alpes-Côte d'Azur), contre plus de 20 000 hectares brûlés en 2022 (DRAAF PACA, 2023).

Pour être efficaces, ces approches doivent être accompagnées d'une forte sensibilisation locale. Les communes ont un rôle essentiel à jouer dans la communication autour des bonnes pratiques, en expliquant l'intérêt des OLD tout en valorisant les méthodes respectueuses du vivant. Trouver un juste équilibre entre prévention des feux et conservation de la nature, c'est répondre à un double impératif de sécurité et de durabilité, dans un contexte climatique de plus en plus tendu.



Près de **9 000**

**départs de feu ont embrasé environ
5 760 hectares en zone sud en 2023** (dont la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur), (DRAAF PACA, 2023).

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la prévention des incendies de forêt s'appuie notamment sur les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), encadrées par le Code forestier (art. L.131-10 et suivants) et précisées par arrêtés préfectoraux. Depuis 2024, un arrêté interministériel fixe un socle minimal de prescriptions que les arrêtés préfectoraux doivent reprendre, afin d'harmoniser les règles et de clarifier les types de travaux attendus. Il encadre également la procédure (cohérence recherchée entre départements, consultations dont Conseil scientifique régional du patrimoine naturel et commission compétente en matière de sécurité/accessibilité).

Cette obligation doit être conciliée avec la préservation de la biodiversité, notamment en zones Natura 2000 ou à forte sensibilité écologique. Le Code de l'environnement impose alors, selon les cas, des évaluations d'incidences ou des pratiques de débroussaillage raisonné (guides OFB).

Les Plans de Prévention des Risques Incendie de Forêt [PPRIF] et la planification écologique régionale (SRADDET, PRFB) fixent les grandes orientations d'aménagement, en intégrant la prévention des incendies dans une logique durable et respectueuse des écosystèmes forestiers.



Illustration en actions

Commune de Gréasque (13) — Maîtrise foncière et gestion durable de la forêt



À Gréasque, où la forêt occupe une part importante du territoire communal, la commune mène une démarche structurante pour protéger durablement le massif et l'extraire d'une logique d'exploitation économique.

Un levier central est la maîtrise foncière : l'objectif de la commune est de devenir propriétaire de l'ensemble des espaces boisés, en se portant acquéreur dès qu'une parcelle est mise en vente.

La commune s'appuie également sur une commission « forêt » et des partenariats forts (dont l'Office National des Forêts et France Nature Environnement) afin d'organiser les usages, apai-

ser les relations entre acteurs et mieux gérer les interfaces forêt-habitat, dans un contexte où les OLD sont un enjeu opérationnel majeur.

La démarche articule prévention incendie et enjeux de biodiversité : la concertation a notamment conduit à reconsidérer les coupes (logique de report) et à intégrer des secteurs laissés en libre évolution, tout en travaillant l'accueil et la sensibilisation (panneaux biodiversité).

En parallèle, la commune a mis en place des unités conservatoires (pin d'Alep et chêne vert) pour suivre le comportement de ces essences face au réchauffement et préserver des ressources génétiques. Ce cadre permet de déployer les OLD de manière plus ciblée, tout en maintenant les continuités écologiques et habitats forestiers. ●

Commune de Fontvieille (13) — Eco-pastoralisme dans le massif des Alpilles



Dans un contexte marqué par des enjeux croisés de préservation de la biodiversité, de prévention des incendies de forêt et de maintien des paysages ouverts, la commune de Fontvieille a engagé une démarche d'écopastoralisme sur des zones sensibles du massif forestier.

En lien avec la COFOR, le CERPAM et le Parc naturel régional des Alpilles, la commune explore une gestion alternative et durable des espaces DFCI (Défense de la forêt contre les incendies) en réintroduisant le pâturage.

Cette approche permet de limiter l'usage d'engins mécaniques, souvent destructeurs pour les milieux naturels, tout en valorisant les pratiques rurales.

Réduction du risque de feu de forêt par le pâturage
© Stéphanie SINGH
Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume



Le projet repose sur une coordination territoriale, une programmation concertée et une sensibilisation progressive des habitants aux bienfaits du pastoralisme.

Malgré les contraintes réglementaires de la zone d'accueil du public en forêt (ZAPEF), cette solution offre une réponse locale aux grands défis écologiques, tout en réactivant des savoir-faire ancrés dans l'identité du territoire. ●

Découvrez d'autres retours d'expériences sur www.arbe-regionsud.org : rubrique « Initiatives inspirantes » en tapant : « Réduire le risque feu de forêt »





Pistes d'accompagnement

Office National des Forêts (ONF)

Appui technique, expertise forestière, prescriptions adaptées aux enjeux écologiques, sensibilisation et formation des agents et communes forestières à des pratiques de débroussaillage respectueuses.

Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL)/DDT(M)

Appui réglementaire sur les OLD, harmonisation des prescriptions selon les contextes (PNR, protection du littoral, espaces forestiers sensibles).

Parcs Naturels Régionaux (PNR)

Assistance technique pour adapter les pratiques de débroussaillage aux enjeux écologiques : identification des zones clés, calendrier adapté, corridors écologiques, communication aux usagers.

Conseils Départementaux

Soutien pour la mobilisation des propriétaires, formation terrain, déploiement de brigades vertes, co-construction de cahiers des charges.

COFOR (Communes forestières)

Accompagnement stratégique et mutualisation entre communes, aide à la planification des OLD à l'échelle intercommunale, diffusion de retours d'expérience, intégration des enjeux biodiversité dans les documents locaux.



Pistes de financements

Retrouvez les financements mobilisables sur notre site :



Outils et ressources

Consultez les outils et ressources spécifiques sur ce thème pour aller plus loin :



FICHE RÉALISÉE AVEC L'APPUI DES PARTENAIRES SUIVANTS :



PARTENAIRES TECHNIQUES :



Agence nationale de la cohésion des territoires



audat.var
AGENCE D'URBANISME
DE L'AIRIE TOULONNAISE ET DU VAR

